**REUNION DE RENTREE**

**SECONDE**

La réunion de rentrée de la classe de Seconde aura lieu le

**MERCREDI 3 SEPTEMBRE 2025**

**A 14H00**

**A LA MFR DE VERNINES**

La présence du responsable légal de l’élève est obligatoire

**STAGES**

Afin de commencer l’année plus sereinement, il est préférable que tous les stages de l’année soient trouvés à la rentrée.

* **Le stage 1** (en jaune sur le planning) doit être obligatoirement trouvé pour la rentrée.

La convention de stage peut être renvoyée (signée par les responsables légaux et la structure de stage) par mail à l’enseignant référent (laetitia.perard@mfr.asso.fr) ou par courrier à partir du 21 août 2025 afin que la MFR puisse la signer.

* **Le stage 2** (en rouge sur le planning) doit être trouvé au retour des vacances soit le 3 novembre 2025.
* **Le stage 3** (en vert sur le planning) doit être trouvé au retour des vacances d’hiver soit le 23 février 2026.

Vous trouverez un exemplaire de convention et de planning joint à ce courrier.

**PASS REGION JEUNES**

Inscrivez-vous dès maintenant en suivant le lien ci-dessous.

*https://www.auvergnerhonealpes.fr/passregion*

Commandez votre carte

N° assistance 04 86 27 98 50 du lundi au vendredi de 9h à18h

La MFR validera votre dossier fin août.

### **Si vous avez déjà un "Pass'Région", conservez-le ! Il est utilisable au même titre que le "PASS'Région jeunes".**

**TRANSPORTS SCOLAIRES**

Les transports scolaires sont assurés par un transporteur privé entre Clermont-Ferrand (gare routière et Sncf) et l’arrêt Randanne. Ligne 107.

Renseignez-vous auprès du Conseil Régional avant le 19 juillet 2025 et en suivant le lien ci-joint. <https://www.auvergnerhonealpes.fr/421-puydedome.htm>

Attention : A compter du 20 juillet 2025, une majoration de 30€ par élève inscrit sera demandée à la famille !

**FOURNITURES SCOLAIRES et INTERNAT**

Une liste vous est envoyée, par mail.

Il est bien entendu que le matériel, les cahiers commencés l’année passée doivent continuer à être utilisés pour la nouvelle année à venir.

**BOURSES**

Un dossier vous sera envoyé ultérieurement, par courrier, si vous en avez fait la demande lorsque vous avez complété le dossier d’inscription.